

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	35 (1955)
Heft:	1
Artikel:	La Suisse et la politique française de libération des échanges
Autor:	Senarclens, Jean de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-888109

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SUISSE

ET LA POLITIQUE FRANÇAISE DE LIBÉRATION DES ÉCHANGES

par Jean de SENARCLENS

Directeur Général de la Chambre
de Commerce Suisse en France

La France vient de publier une nouvelle liste de produits libérés du contingentement et satisfait ainsi à nouveau « de facto » à l'article 2 du code de l'O.E.C.E. qui prescrit une libération à 75 %.

On ne saurait cependant considérer son effort comme achevé. Bien au contraire, il reste un nombre important de produits à libérer, et au fur et à mesure que la part des articles contingentés diminue, cet effort coûte davantage aux pouvoirs publics et aux intéressés. C'est pourquoi il nous a paru utile d'examiner ici dans ses grandes lignes la politique française de libération des échanges et les obstacles qu'elle rencontre.

L'expérience de la Suisse

Les Suisses ont la réputation bien établie d'être des gens pratiques et de ne pas agir contre leur intérêt. On pourrait d'ailleurs en dire autant des Belges. Or, ces deux pays suivent une politique libérale en matière de commerce extérieur. La Suisse a libéré l'importation, avant même que l'O.E.C.E. en fasse une obligation, de tous les produits manufacturés à l'exception des camions et des tracteurs, cette réserve étant motivée par des raisons de défense nationale. Sa monnaie est convertible, en ce sens que l'achat de toute devise étrangère est libre en Suisse et que les transferts ne sont limités que par les législations étrangères.

Et pourtant, aucun pays n'est plus mal placé que la Suisse pour ses prix de revient, aucune industrie n'a des charges aussi lourdes à supporter : dénuée de toutes matières premières à l'exception de la houille blanche, pauvre en produits du sol, dépourvue de débouchés sur la mer, la Suisse dépend entièrement, ou très largement, de l'étranger pour son appro-

visionnement en matières premières, en moyens énergétiques, en denrées alimentaires et pour ses transports. Son industrie est dispersée à l'extrême. Quant à ses charges de main-d'œuvre, elles sont supérieures de 15 %, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques, aux charges françaises.

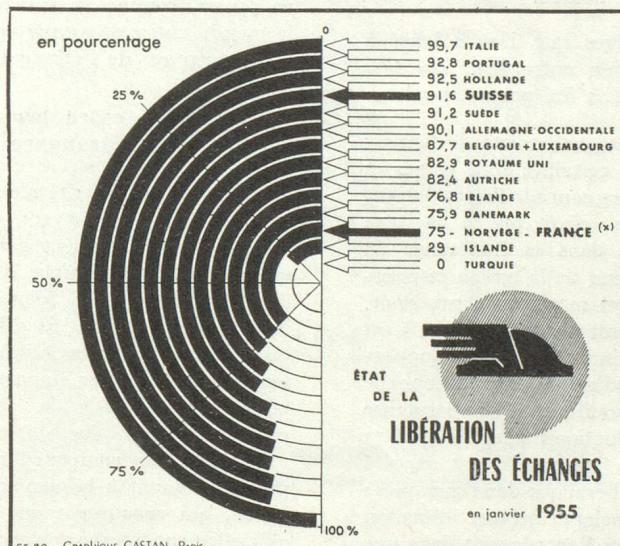
La loi des avantages comparés

Il faut donc croire que la libération des échanges n'est pas en soi une mauvaise opération.

Pourquoi ? M. Roger Nathan, dans une déclaration d'une grande élévation de pensée et d'une portée considérable, énumère dans ce même numéro un certain nombre de raisons péremptoires qui font qu'un pays a intérêt à lever l'« écran » qu'il installe le contingentement entre la réalité internationale et les professions. Si l'on envisage, non plus les inconvénients du contingentement, mais les avantages de la libération, on constate qu'ils résident essentiellement dans la spécialisation.

Paul Samuelson, dans son livre récent « L'Économique », traduit de l'anglais par Gaël Fain, cite l'exemple du meilleur avocat de New-York qui est en même temps champion de dactylographie. Malgré ses talents manuels, il aura avantage à rétribuer une secrétaire, en vertu de la « loi des avantages comparés », et à se consacrer entièrement à sa profession d'avocat, plus profitable. De même, un pays a intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles il excelle et qui sont pour lui les plus rentables, et à importer pour le reste des marchandises de l'étranger. Samuelson écrit en conclusion :

« La doctrine de la libération des échanges extérieurs se



justifie par la productivité accrue rendue possible, conformément à la loi des avantages comparés, par la spécialisation internationale. Des échanges plus faciles se traduisent par un accroissement de la production mondiale et par un relèvement des niveaux d'existence dans tous les pays. »

Le gouvernement français partage d'ailleurs cet avis. N'en a-t-il pas administré la preuve en revenant à la norme des 75 % de libération ?

D'ailleurs, on oublie trop souvent que l'importation est une nécessité au même titre que l'exportation : la France a besoin d'importer des matières premières ; pour se procurer les devises nécessaires, elle doit exporter des articles manufacturés ; et pour obtenir de ses partenaires qu'ils les lui achètent, il faut bien qu'elle acquière également des produits de leurs industries. C'est pourquoi ceux qui voudraient, comme un récent compte rendu du « Figaro » l'a fait dire à M. Houdet, ministre de l'agriculture, « que la France cesse ses importations pour se tourner résolument vers l'exportation », manquent de réalisme.

Les « faux problèmes »

Aujourd'hui, le problème essentiel, dans tous les pays européens, est d'élever le niveau de vie de la nation par une politique de hauts salaires et de productivité. Le meilleur moyen d'y parvenir, nous venons de le voir, est d'atteindre à la spécialisation par la libération des échanges.

Or, ainsi que le relevait récemment le rédacteur économique du journal « Le Monde », certains milieux français, effrayés par les progrès de la libération des échanges, qu'ils considèrent comme une échéance redoutable pour leurs intérêts particuliers, ont la vue masquée par un certain nombre de faux problèmes, sujets de diversion qui retardent les décisions qu'ils redoutent.

La libéralisation du commerce extérieur s'est heurtée tout d'abord, après la fin des hostilités, à des *obstacles d'ordre financier*. Ceux-ci n'existent plus aujourd'hui puisque la France a pu reconstituer une réserve totale d'or et de devises qui dépasse 1 milliard de dollars.

C'est pour des raisons financières que l'on a lancé à cette époque la fameuse distinction entre *biens essentiels et non essentiels*, dont l'O. E. C. E. a fini par avoir raison.

Puis l'on a sorti, de l'arsenal protectionniste, le fameux argument des *industries menacées* : certaines sont jeunes et nécessitent une protection ; d'autres sont vieilles et doivent être soutenues ; quant aux autres, ainsi que le déclarait plaisamment M. Marcel Dreyfus dans sa conférence du 3 décembre, elles constituent le fond de la nation et pourraient bien justifier, elles aussi, des mesures de prudence.

Loin de moi la prétention de contester toute valeur à cet argument. Il est effectivement des industries qui ne supporteraient pas une libération immédiate et inconditionnelle des importations parce qu'elles souffrent d'une structure archaïque et de conditions de production inadaptées à notre époque. Mais il me semble que souvent il est exagéré pour les besoins de la cause. Je ne citerai que deux exemples : l'industrie horlogère française proclame qu'une libération de l'importation de montres suisses l'entraînerait dans une grave crise et provoquerait un chômage important dans les régions horlogères. Or, la France fabrique 4 millions de montres par an. Elle en exporte environ 1 million. Il en reste donc 3 millions pour le marché intérieur. Quant à l'importation, elle ne porte que sur 150 à 200.000 montres par an. Même en admettant qu'on en revienne aux chiffres d'avant-guerre — 350.000 montres — on ne peut dire que

l'importation ferait subir un préjudice considérable à l'industrie française, d'autant plus que les montres françaises et suisses ne se concurrencent pas directement, n'étant pas des produits identiques. L'industrie cotonnière estime, elle aussi, que l'importation de tissus de coton est susceptible de lui faire subir un grave préjudice. Or, en 1953 cette importation représentait en tonnage 1,8 % de la production. En 1951, année des importations de choc et de l'*« envahissement »* du marché français par les tissus italiens, belges, allemands et même, paraît-il, japonais, cette proportion est montée à 7,9 %. Peut-on vraiment, en pareil cas, prendre au tragique le risque de la libération ?

Aujourd'hui l'on évoque surtout, pour s'opposer à la suppression du contingentement, les *inégalités dont souffre l'économie française* : disparité des charges de main-d'œuvre, provenant essentiellement des charges sociales, de l'égalité des salaires masculins et féminins, de la réglementation des heures supplémentaires ; disparité des charges fiscales, du coût des matières premières, de l'énergie, des transports, des crédits, etc.

Que ces handicaps existent vis-à-vis de plusieurs pays européens, cela est certain, comme il est vrai qu'ils posent à l'industrie française des problèmes difficiles à résoudre. Mais ils n'en constituent pas pour autant *le problème*.

Le commerce extérieur est une compétition. Comme dans toute compétition, l'égalité au départ n'existe pas et n'a même pas à être recherchée ; elle est antinaturelle, et il appartient à chaque partie de tirer le maximum de ses avantages pour surmonter ses faiblesses et emporter la victoire. Nous venons de voir que la Suisse, qui détient le record mondial de l'exportation par habitant, a des charges de main-d'œuvre supérieures aux charges françaises. Les salaires américains sont trois fois plus élevés qu'en Europe, ce qui n'empêche pas la production des États-Unis d'être compétitive.

Le Français est ingénieux. L'ouvrier français est le plus habile du monde, l'ingénieur français le plus intelligent. Peut-on imaginer qu'avec un tel capital l'industrie française ne puisse, comme la suisse, imposer sa production dans le monde entier et supporter à l'intérieur de son territoire la concurrence de l'étranger ?

La disparité entre les prix français et les prix étrangers

D'ailleurs la disparité n'est pas telle, entre les prix français et les prix étrangers, qu'on l'imagine souvent. Elle n'est d'abord nullement générale et lorsqu'elle existe elle est habituellement limitée. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer l'évolution réjouissante, depuis plus d'un an, des exportations françaises. Il faut se souvenir d'autre part que la France exporte infiniment plus de produits manufacturés qu'elle n'en importe. En 1954, elle en a acheté pour 190 milliards de francs et en a vendu pour près de 50 % de plus, soit 278 milliards.

Enfin, si l'on compare l'importation et l'exportation des produits soumis à la taxe spéciale temporaire de compensation, qui constituent une sélection d'articles considérés officiellement comme non compétitifs, on constate, ainsi que nous le relevions dans le numéro d'octobre 1954 de cette revue, que sur les 325 positions douanières soumises à la taxe en vertu des décrets des 18 et 25 avril 1954, 177 d'entre elles ont laissé à la France, pour les sept premiers mois de 1954, une balance créditrice : leurs importations se sont élevées à 4 milliards de francs environ, leurs exportations à 24 milliards, d'où une balance active de 20 milliards !

Les effets de la libération des échanges

Si l'on se reporte aux années 1950-1951, on constate que la France avait atteint le 26 août 1950 déjà un taux de libération *effectif* de 60 %, qui comprenait en particulier la grande majorité des textiles, et le 13 mai 1951 un taux de 75 % qui, d'après les calculs officiels, correspond à une libération deux fois plus étendue que celle d'avril 1954, avec son taux théorique de 53 % ; et pourtant, ce n'est qu'en septembre 1951, sous l'effet d'une inflation « galopante », que la balance commerciale a commencé à se détériorer ; quelques mois à peine auparavant, les augures financiers français s'effrayaient devant l'augmentation du crédit de leur pays envers l'U. E. P. Ce n'est donc pas la libération des importations qui a été à l'origine de la crise de devises de février 1952, mais l'inflation. Si les prix étaient demeurés stables, la France aurait supporté sans dommages la libération de son commerce extérieur, l'industrie française n'aurait pas eu à faire face à un envahissement de marchandises étrangères, et la balance commerciale serait demeurée en équilibre. La première expérience de libération n'a donc nullement été défavorable à la France, comme certains voudraient le faire entendre.

Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? L'incidence du tarif douanier est en moyenne de 25 % sur les produits manufacturés. Même en admettant une disparité du même ordre entre les prix français et les prix étrangers, la pro-

tection douanière est suffisante pour prévenir un accroissement dangereux des importations.

Conclusion

La libération des échanges n'est pas pour la France aussi redoutable que certains esprits pessimistes le prétendent, car la disparité entre les prix français et étrangers est moins grave qu'ils l'imaginent et les inégalités dont souffre l'économie française sont presque toujours des obstacles franchissables. Faut-il en conclure que la reconversion est un objectif dénué de signification, un effort inutile ? Je ne le pense pas, mais à mon sens la reconversion doit tendre, non pas à remplacer des industries qu'aurait fait disparaître la libération des échanges ou à soutenir des entreprises menacées, mais à éléver le niveau de vie de la nation par une spécialisation et une technicité toujours plus grandes. De même que la Suisse a su préserver ses exportations, malgré le prix élevé de ses produits, par une qualité irréprochable, de même l'avenir de l'exportation française réside à mon sens dans une recherche de la perfection, du sur mesure, de la qualité française. Il a déjà été beaucoup fait dans ce sens, et c'est en partie ce qui explique le développement réjouissant des exportations auquel nous assistons depuis quelques mois. Mais il reste à faire et l'on ne peut que se réjouir des efforts qui sont poursuivis en vue de rapprocher l'industrie française de cet objectif.

J. de Senarclens

